

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 17/07 : Demande de crédit de Fr. 2'213'000TTC (Fr. 2'056'132.-HT) pour l'exécution des travaux d'assainissement des canalisations EU/EC de la commune sur une durée de 11 ans

La commission composée de Mrs Chevalier D., Roulin G., Maret J-P., s'est réunie la première fois, le 20.04.07 pour la partie technique avec Mrs Brugger et Giovanini, la deuxième séance le 24.04.07 avec pour commission composée de Mrs Chevalier, Roulin G., Serafini P., Hervieu Y., Maret J-P. avec Mrs Brugger et Saugy boursier communal pour la partie financement. Finalisation du rapport le 02.05.07 par la commission au complet.

Ce préavis est le fruit d'un travail de plusieurs années, qui a nécessité beaucoup d'efforts sur le terrain, à la saisie sur PC, au découpage financier. La commission remercie tous les acteurs pour l'important travail de fond et espère ainsi que les citoyens Pranginois pourront bénéficier d'un réseau souterrain en ordre pour les générations futures.

Il est vrai, en lisant la première page du préavis, que le chiffre annoncé relativement important, peut nous paraître surfait, mais qui de nous se souvient des derniers travaux importants réalisés dans ce sens par la commune ? Personne ne peut répondre. Il a toujours été question, d'agrandissement de zone, de quartier, ce qui est positif pour la commune tenant compte de ces nouvelles entrées de revenus. Dans un souci de vision à long terme, la commission a porté au municipal une dizaine de questions relatives au dimensionnement du réseau d'eau claires et d'eaux usées sur la commune. Toutes les questions ont retenu l'attention et des réponses claires ont été données.

But principal de la municipalité

La commission souligne l'importance du but de la réalisation de ces travaux. L'axe principal de ces travaux futurs est de veiller à ne pas recourir à un endettement ni d'augmenter les taxes liées à l'épuration.

Il est vrai qu'en tant que propriétaire ou locataire nous nous soucions bien plus de la partie visible du bâtiment que de la partie la plus ténébreuse du sous-sol. C'est pourquoi, je me permets d'ajouter un petit historique concernant l'évacuation des eaux usées depuis plusieurs civilisations.

04 MAI 2007		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	ST

Historiques : Eaux usées

L'eau peut servir à débarrasser les agglomérations des matières fécales et autres déchets, si l'on dispose d'installations adéquates (Adduction d'eau et égouts). Dès l'époque romaine, le territoire de la Suisse a connu des équipements de ce type. On a retrouvé des vestiges de latrines publiques dotées d'un système de tout-à-l'égout à Martigny (Octodurus), un réseau d'égouts à Vindonissa. On a dégagé des canalisations en bois à Oberwinterthur (Vitodurum) et à Cuarny; on a la preuve qu'il en existait aussi à Augst (Augusta Raurica).

Dans les villes du bas Moyen Age, les eaux usées étaient éliminées de diverses façons: en les déversant dans des fosses d'aisance, en les dérivant par des "rues punaises" entre les maisons, en les laissant s'infiltrer sur place dans le sol, en aménageant des rigoles le long des rues pour l'écoulement des eaux ménagères, voire en recourant à des canalisations fermées. L'eau était souvent utilisée plusieurs fois avant d'être rejetée. L'accroissement de la population dans le centre des villes rendit alors problématique l'élimination des déchets. Les classes supérieures émigrèrent en périphérie, laissant les anciens quartiers aux couches les plus pauvres. A Zurich, le nombre d'habitants de la vieille ville tripla au cours du XIX^e s., sur une surface bâtie inchangée. Médecins, urbanistes et architectes prônèrent une "réforme des cloaques". La littérature spécialisée explique sans trop de sens critique les mesures d'assainissement de cette époque par la crainte du choléra et du typhus. Les épidémies jouèrent certes un rôle déclencheur, d'autant plus que la science les croyait provoquées par un poison ou *contagium* se formant sur le sol lors de l'enlèvement des excréments.

L'amélioration de l'approvisionnement en eau devait s'accompagner d'un progrès des techniques d'évacuation. La construction d'un double réseau fut une pièce maîtresse de la modernisation urbaine. On ne saurait sous-estimer l'influence en Suisse de réformateurs sociaux anglais tels qu'Edwin Chadwick, qui pensaient pacifier la classe ouvrière en assainissant les quartiers pauvres. Le programme de l'ingénieur John Roe (1842), qui passe pour l'inventeur de l'égout moderne, s'appuie sur les idées de Chadwick. Malgré la peur des épidémies, les mesures de modernisation se heurtèrent à des oppositions: les propriétaires d'immeubles redoutaient les frais et les simples citoyens refusaient de céder à l'administration municipale leurs matières fécales qu'ils utilisaient ou vendaient comme engrais.

Source :Internet Dictionnaire de la Suisse

Partie technique

Les explications de Mr Giovannini du Service Technique quand aux travaux à réaliser sur les collecteurs de la commune ont été très explicites. Le réseau vieillissant est à entretenir car les coûts à venir pourraient être beaucoup plus élevés que ce préavis. Tous les regards ont été fichés, analysés et comportent une fiche technique quand à leur état de salubrité. Les coûts de chemisage, de curage... sont meilleurs marchés que lors d'intervention par moyens lourds comme l'ouverture de fouilles, pose de bitume, etc..

Pour la commission les explications du préavis sont claires et remercie Mr Giovannini et sa secrétaire pour les excellents documents remis.

Philosophie communale :

Les analyses des canalisations et des collecteurs en béton ont mis en évidence

- Après une trentaine d'années les collecteurs deviennent poreux.
- Des infiltrations d'eau parasites dans les eaux usées de 20 à 30 % pendant les gros orages, suite à la porosité des collecteurs.
- A des branchements d'eau claire dans les eaux usées.

Tous ces petits maux viennent surcharger la Step avec des eaux qui n'ont pas à être traitées et qui donnent un surcoût d'exploitation de la Step. Sachant que pour 1, 20 francs - 0,90 cts sont des frais impératifs au fonctionnement de la Step : évacuation des boues - analyses - lit bactériens etc... il est donc impératif d'entreprendre ces travaux qui résultent en plus de la RS. 814.20 Loi fédérale sur la protection des eaux

Partie financière

Par souci de lisibilité des tableaux, les écritures sont inscrites au millier supérieur.

La commission a relevé l'excellent dossier du préavis et remercie pour la part faite sur la transparence des coûts, les explications sont claires et fait la remarque suivante : les prix indiqués sont ceux du marché d'aujourd'hui et nul ne sait les prix dans 10 ans, malgré le 1% indexé chaque année seront identiques.

Un élément important : la valeur de la TVA est récupérée par la commune, ce qui est intéressant car elle représente près d'une année de travaux.

1m³ d'eau coûte } 1,20 qui se répercute comme suit

- 90 cts contribue à la gestion de la station épuration
- 30 cts contribue à l'entretien des canalisations.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de prangins

Vu le préavis municipal No 17/07 concernant la demande de crédit de fr. 2'213'000.— pour l'exécution des travaux d'assainissement des canalisations EU/EC de la commune sur une durée de 11ans

vu le rapport de commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1 d'adopter le préavis 17/07 concernant la demande de crédit de fr. 2'213'000.— pour l'exécution des travaux d'assainissement des canalisations EU/EC de la commune sur une durée de 11ans
- 2 d'autoriser le financement de cet investissement par la trésorerie ordinaire de la Commune
- 3 d'amortir cet investissement au moyen du fonds de réserve

Prangins, le 2 mai 2007-04-30

La Commission

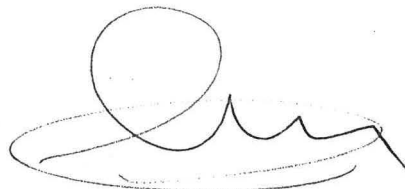
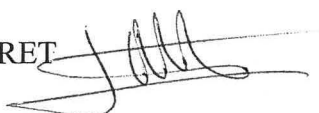
Gilbert ROULIN



Yan HERVIEU



Jean-Paul MARET
(Président)



Denys CHEVALIER

Patrick SERAFINI

